



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP,JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 23

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire
2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)
3. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Vice-président de la Commission des Pétitions

*

1. Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire

La Commission des Pétitions n'a pas été en mesure de prendre position sur les six demandes de pétition ordinaire. L'analyse de ces pétitions ordinaires est reportée à la prochaine réunion de la commission.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2701** - Limiter l'utilisation du réseau social Tik Tok pour sauvegarder l'intégrité intellectuelle de nos enfants, et renforcer l'impact social, intellectuel et culturel de nos écoles. Il faut arrêter la "crétinisation" de nos jeunes.*

Dépôt: le 14.03.2023 à 11:21

Pétitionnaire: Monsieur Jean-Luc Schlimm

*Demande de pétition publique **2703** - Zwangsvermietung von freistehenden Wohnungen*

Dépôt: le 15.03.2023 à 06:21

Pétitionnaire: Monsieur René Hamel

*Demande de pétition publique **2705** - Demande de personnalisation complète des plaques d'immatriculation*

Dépôt: le 15.03.2023 à 08:33

Pétitionnaire: Monsieur Ernad Agovic

*Demande de pétition publique **2707** - Ugepassten Personalschlüssel an der Crèche / Maison relais*

Dépôt: le 16.03.2023 à 09:41

Pétitionnaire: Madame Jil Nilles

*Demande de pétition publique **2710** - Interdiction de rouler en voiture sur les routes de campagne et routes principales*

Dépôt: le 16.03.2023 à 14:35

Pétitionnaire: Madame Marie-Alix Dalle

*Demande de pétition publique **2711** - Arbeitszeitverkürzung für Busfahrer im privaten Bereich. Für mehr Sicherheit im öffentlichen Verkehr. / Réduction des heures de travail des chauffeurs de bus dans le secteur privé. Pour plus de sécurité dans les transports publics. / Reduction of working hours for bus drivers in the private sector. For more safety in public transport.*

Dépôt: le 17.03.2023 à 08:27

Pétitionnaire: Monsieur Jean Michel Hollemans

*Demande de pétition publique **2712** - Arrêter les nuisances sonores avant 09h00 dans les zones résidentielles*

Dépôt: le 17.03.2023 à 08:52

Pétitionnaire: Monsieur Tommy Hardt

*Demande de pétition publique **2713** - Verbuet vum "Backup-Beeping"*

Dépôt: le 17.03.2023 à 11:10

Pétitionnaire: Monsieur Tommy Hardt

*Demande de pétition publique **2716** - Remboursement vum der CNS fir een Deel vum Präis vun den Korrektur-Glieser fir de Sonnebrëll / Remboursement de la CNS d'une partie du prix pour les verres correcteurs des lunettes de soleil*

Dépôt: le 20.03.2023 à 16:04

Pétitionnaire: Madame Tania Pereira

*Demande de pétition publique **2717** - Verbesserung der Transportverbindungen im Norden des Landes.*

Dépôt: le 20.03.2023 à 16:31

Pétitionnaire: Madame Anastazja Dauphin

Échange de vues

Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo regrette l'emploi du terme *crétinisation* (même sous guillemets) dans l'intitulé de la *demande de pétition publique **2701** - Limiter l'utilisation du réseau social Tik Tok pour sauvegarder l'intégrité intellectuelle de nos enfants, et renforcer l'impact social, intellectuel et culturel de nos écoles. Il faut arrêter la "crétinisation" de nos jeunes.* L'orateur justifie sa position en renvoyant à l'étymologie du terme *crétin*. Monsieur le Député André Bauler partage le même avis. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo considère que « Verblödung » aurait pu être acceptable, mais pas *crétinisation*. Monsieur le Député Marc Hansen indique qu'en recherchant le terme sur Internet, la première définition trouvée est : « fait de devenir stupide ». ¹ Ceci et le fait que le terme soit mis sous guillemets, rend son utilisation acceptable, selon le député. Monsieur le Député André Bauler explique que pour lui, *crétinisation* et « Verblödung » veulent dire la même chose. Madame la Présidente Nancy Arendt souligne le passage de la pétition où les jeunes Européens souhaitent devenir influenceurs, alors que les jeunes Chinois veulent devenir astronautes. Madame la Députée Chantal Gary donne raison au pétitionnaire : l'utilisation qui est faite de « TikTok » en Europe ou aux États-Unis n'est pas la même qu'en Chine.

Procédant à l'analyse la *demande de pétition publique **2703** - Zwangsvermietung von freistehenden Wohnungen*, Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo indique qu'un projet de loi visant à obliger la mise en location des logements vacants est d'ores et déjà en cours au Portugal. Cependant, l'orateur estime que le terme « Zwangsvermietung » n'est guère adéquat. Monsieur le Député Marc Goergen estime qu'il y a de toute façon des fautes d'orthographe à corriger dans la pétition. Par conséquent il serait aussi possible de demander au pétitionnaire d'utiliser un autre terme. Madame la Présidente Nancy Arendt considère que forcer les propriétaires à louer leurs biens immobiliers irait à l'encontre des libertés individuelles et de la jouissance de leur droit de propriété. Tout au plus, il serait possible d'inciter à la location avec des modifications de l'imposition, estime l'oratrice. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo indique que l'État est déjà sur cette voie de modification de l'imposition. Monsieur le Député Marc Hansen n'est pas entièrement d'accord avec l'opinion de la présidente : il estime qu'il y a également un « Recht op Wunnen » et que la propriété englobe aussi bien des droits que des obligations. Selon lui, la pétition est à reformuler, mais ne saurait être catégoriquement refusée. Monsieur le Député Marc Goergen estime que si l'État augmente les impôts – ce qui est déjà en cours – l'idée avancée par le pétitionnaire sera la prochaine étape. Il ne se dit pas d'accord avec la proposition, mais estime que le pétitionnaire a le droit de demander cela. Ceci dit, il déplore également le terme « Zwangsvermietung ». Monsieur le Député Gusty Graas se montre d'accord avec l'orateur précédent. Il n'apprécie guère le terme « Zwangsvermietung », mais estime que le pétitionnaire peut choisir sa façon de s'exprimer et a le droit d'avoir des idées différentes. Pour lui, la pétition est recevable en l'état, même avec des fautes d'orthographe. Monsieur le Député Fernand Kartheiser se montre d'accord avec Monsieur le Député Gusty Graas. Madame la Présidente Nancy Arendt estime également que le pétitionnaire doit savoir assumer ses fautes d'orthographe. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo estime que le pétitionnaire a le droit de proposer une autre approche, mais en l'espèce, cela reviendrait à changer entièrement de système. Il indique que même concernant la

¹ Définition proposée notamment par le dictionnaire en ligne *Larousse* : [Définitions : crétinisation - Dictionnaire de français Larousse](#)

vaccination contre la Covid-19, le Gouvernement n'a pas décrété d'obligation, mais a décidé de fortement inciter la population à se faire vacciner en employant certains moyens de pression. En revanche, aucune contrainte n'a été mise en œuvre. Monsieur le Député Gusty Graas maintient sa position. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo lui demande quel serait son avis si un pétitionnaire demandait à instaurer une dictature. Monsieur le Député Gusty Graas répond que cette revendication ne rendrait pas à elle seule la pétition irrecevable, mais qu'il faudrait combattre la mise en place d'une dictature. La commission procède au vote et se prononce à la majorité en faveur de la recevabilité de la présente pétition.

Monsieur le Député Gusty Graas trouve que la *Demande de pétition publique 2710 - Interdiction de rouler en voiture sur les routes de campagne et routes principales* est absurde, mais que la pétitionnaire est en droit de revendiquer cela. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo est d'avis que la pétitionnaire ne prend pas la Commission des Pétitions au sérieux. Madame la Présidente Nancy Arendt acquiesce. Selon elle, la présente pétition est ridicule : autant la pétition publique n° 2665 - *Interdiction de rouler à vélo sur les routes de campagne et routes principales* est légitime en ce qu'elle met en lumière de réels risques pour les usagers de la route, autant celle-ci ne fait que décrédibiliser les pétitions publiques. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo concourt à ce sentiment. Monsieur le Député Marc Goergen indique que, par le passé, la commission a déjà admis des pétitions demandant des dimanches sans voiture (« Autofreier Sonntag »). Pour Madame la Présidente Nancy Arendt, les deux ne sont pas comparables. Monsieur le Député Marc Hansen se dit d'accord avec Monsieur le Député Gusty Graas. Certes, la pétition est absurde et il n'est pas d'accord sur le fond, mais le pétitionnaire peut tout de même demander à en faire une pétition. Selon lui, il faut d'autant plus admettre cette « contre-pétition » que la commission a déclaré la *demande de pétition publique 2702 - Anti-signer une pétition* irrecevable. Monsieur le Député Max Hengel déclare lui aussi ne pas être d'accord avec le contenu de la pétition, mais qu'elle demeure malgré tout recevable. Madame la Présidente Nancy Arendt demande un vote. Une telle pétition démontre selon elle un manque de respect envers le principe même de la pétition. Elle admet que la commission a, par le passé, admis aussi bien la pétition demandant l'interdiction de fumer aux terrasses que celle demandant de préserver ce droit, puisque les deux avançaient des arguments légitimes. Or, en l'espèce, la pétition se borne à recopier le texte de la pétition publique n° 2665. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz rappelle que la Commission des Pétitions a déjà déclaré recevables des pétitions demandant la démission de ministres. Madame la Présidente Nancy Arendt précise que cela a changé depuis la modification du Règlement. La commission procède à un vote : sept membres votent pour la recevabilité de la présente pétition. Madame la Présidente Nancy Arendt vote contre.

Lors de l'analyse de la *demande de pétition publique 2713 - Verbuet vum "Backup-Beeeping"*, Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo tient à préciser qu'il s'agit du même pétitionnaire que pour la *demande de pétition publique 2712 - Arrêter les nuisances sonores avant 09h00 dans les zones résidentielles*. Pour lui, la pétition est recevable, mais il se demande qui serait compétent pour adopter une telle interdiction : éventuellement la Société nationale de circulation automobile (SNCA), s'interroge l'orateur. Il s'agit probablement de dispositifs de sécurité installés d'office dans les véhicules, souligne-t-il. Pour Monsieur le Député Gusty Graas, la pétition est un peu particulière, mais elle rentre dans le cadre du Code de la route. Pour lui, il n'y a donc pas lieu de mener de longues discussions. Monsieur le Vice-Président Mars Di Bartolomeo se demande quel ministre serait invité au débat au cas où la pétition viendrait à recueillir le nombre de signatures nécessaire. Monsieur le Député Gusty Graas estime que ce serait au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics d'être présent lors du débat. Monsieur Jean-Paul Schaaf n'est pas certain que le « backup-beeping » soit obligatoire. Il propose de vérifier cela. En tout état de cause, que cela soit obligatoire ou pas, le pétitionnaire peut en demander l'interdiction.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2702** - Anti-signer une pétition*

Dépôt: le 14.03.2023 à 17:45

Pétitionnaire: Monsieur Edgar De Faria

Motivation :

La pétition publique ne consiste pas en un sondage d'opinion, mais est un moyen pour le pétitionnaire d'exprimer ses revendications tout en espérant obtenir le soutien du public. Lorsqu'une personne s'oppose aux revendications exprimées dans une pétition, deux possibilités, qui ne sont pas mutuellement exclusives, s'offrent à elle : ne pas signer la pétition et/ou bien introduire une pétition demandant le contraire de ce que demande la première pétition.

*Demande de pétition publique **2708** - Enfant malade ! 12 jours par an par parent et par enfant pour l'enfant malade*

Dépôt: le 16.03.2023 à 11:40

Pétitionnaire: Madame Justyna Paulina Wiczorek

Motivation :

Pétition jugée similaire à la pétition publique 2540 – *Eropsetzen vum Congé pour raisons familiales vun 12 Deeg pro Elterendeel an 4 Joer op 12 Deeg pro Elterendeel pro Joer. Daat selwecht och fir den Alter vun 4-13 Joer.*, déposée le 30.11.2022 et qui fera prochainement l'objet d'un débat public. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

À REFORMULER

*Demande de pétition publique **2696** - Solution locative pour maisons et appartements.*

Dépôt: le 13.03.2023 à 20:59

Pétitionnaire: Monsieur Gabriel Sousa

*Demande de pétition publique **2699** - Manner Wunnengsbau*

Dépôt: le 14.03.2023 à 10:55

Pétitionnaire: Madame Nina Stembergar Bezjak

*Demande de pétition publique **2715** - Pétition pour l'interdiction du télétravail, pour raisons d'équité*

Dépôt: le 19.03.2023 à 16:27

Pétitionnaire: Monsieur Jorge Simoes

*Demande de pétition publique **2718** - Compensation en heures supplémentaires ou heures de congé pour les non-télétravailleurs.*

Dépôt: le 24.03.2023 à 07:51

Pétitionnaire: Monsieur Norberto Dias Abreu

*Demande de pétition publique **2720** - Géint d'Ofrappe vun der Buvette um Wäiswampecher Séi*

Dépôt: le 24.03.2023 à 09:13

Pétitionnaire: Madame Sandy Schneider

Échange de vues

Ouvrant le débat au sujet de la *demande de pétition publique **2699** - Manner Wunnengsbau*, Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo déclare que si la revendication exprimée dans la pétition lui paraît légitime, la mention méprisante de la Chine et de l'Inde par la pétitionnaire ne saurait être tolérée. Madame la Présidente Nancy Arendt est du même avis et déplore également la critique énoncée à l'égard de la route d'Arlon. Monsieur le Député Marc Goergen estime que la commission se montre trop sévère à l'égard du langage des pétitionnaires. Madame la Présidente Nancy Arendt ne trouve pas la critique justifiée d'autant plus qu'en l'espèce, le langage est discriminatoire. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo considère que sur le principe, la pétition est admissible, mais qu'elle doit être reformulée. Monsieur le Député Gusty Graas se rallie à Monsieur le Député Marc Goergen. Il est d'avis que, dernièrement, la commission se montre trop pointilleuse quant au texte et s'adonne à des interprétations trop larges. Selon lui, en dehors de quelques rares limites, chaque pétitionnaire est libre de formuler sa pétition comme il l'entend. Monsieur le Vice-Président Mars Di Bartolomeo indique qu'il est prêt à accepter le commentaire sur la route d'Arlon, mais que la mention de la Chine et de l'Inde doit être retirée, car ces pays ne sont pas « hektesch » (terme employé par la pétitionnaire) sur tout leur territoire. Monsieur le Député Fernand Kartheiser se dit d'accord avec le Vice-président : il estime que la Commission des Pétitions ne doit pas devenir une commission de censure. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf est d'accord avec les deux options qui sont considérées : déclarer la demande de pétition recevable ou bien inviter la pétitionnaire à la reformuler. Il constate que c'est le jugement de valeur sur les deux pays qui dérange. Monsieur le Député André Bauler est d'accord avec le fait que le vocabulaire utilisé n'est pas le plus approprié et que le terme de « métropole » aurait été préférable. En revanche, il est indéniable que la Chine et l'Inde sont deux États fortement peuplés. En tout état de cause, le député estime qu'une reformulation du titre s'impose, par exemple « Manner Wunnengsbau verwierklechen ». Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz déplore également la formulation de la critique prononcée par la pétitionnaire envers la route d'Arlon. Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo procède au vote : il propose de demander une reformulation de la pétition au niveau de l'intitulé pour le clarifier, par exemple « Manner Zersiidlung » ou bien « Manner Zoubetounnéierung » et d'inviter la pétitionnaire à repenser ses comparaisons. La majorité des membres de la commission votent en faveur de la proposition. Messieurs les Députés Gusty Graas et Marc Goergen s'abstiennent.

Monsieur le Député André Bauler estime que la *demande de pétition publique **2718** - Compensation en heures supplémentaires ou heures de congé pour les non-télétravailleurs* est difficilement compréhensible. Madame la Députée Chantal Gary indique ne pas comprendre le raisonnement du pétitionnaire : lorsqu'un employé est en télétravail, il travaille. Elle ne voit dès lors pas pourquoi les non-télétravailleurs devraient être compensés en heures supplémentaires ou en heures de congé. Monsieur le Député Marc Hansen estime que le télétravail est actuellement une préoccupation fréquente. Il considère que le pétitionnaire dénonce une sensation d'injustice. Monsieur le Député André Bauler estime que le pétitionnaire est bien en droit de demander cela. Certes, admet Monsieur le Vice-président Mars Di Bartolomeo, mais quid du reproche du pétitionnaire selon lequel les télétravailleurs ne travaillent pas de façon professionnelle. Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz est d'accord avec le vice-président et estime que la dernière phrase de la motivation de l'intérêt général doit être supprimée. Monsieur le Député Gusty Graas se rallie à Monsieur le Député Marc Hansen.

EN SUSPENS

Les demandes de pétition publique sont placées en suspens lorsque la Commission des Pétition requiert davantage d'informations (soit de la part du pétitionnaire, soit de la part de l'organisme compétent) ou bien d'une recherche plus approfondie du sujet pour se prononcer sur la recevabilité desdites demandes de pétition publique. L'analyse de la recevabilité des demandes de pétition publique en suspens est renvoyée à la prochaine réunion de la commission sous réserve que celle-ci dispose des informations complémentaires requises d'ici là.

*Demande de pétition publique **2704** - Versicherung gegen Mietausfall und Mietschäden*

Dépôt: le 15.03.2023 à 06:32

Pétitionnaire: Monsieur René Hamel

*Demande de pétition publique **2706** - Erbsteuer - Doppelbesteuerungsabkommen Luxemburg/Deutschland*

Dépôt: le 15.03.2023 à 10:34

Pétitionnaire: Monsieur Robert Schroeder

*Demande de pétition publique **2719** - Faire valoir les heures supplémentaires au travail comme heures de travail normales, valables un jour plus tard pour la retraite voire pension. Réduction des années de travail pour la retraite voire pension.*

Dépôt: le 24.03.2023 à 07:51

Pétitionnaire: Monsieur Norberto Dias Abreu

2. Addendum (Suivi des pétitions en cours d'instruction)

7 CLÔTURES où les pétitionnaires n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale

*Pétition **2392** - Permis de conduire - Fahrerlaubnisrecht -. Gegenseitige länderübergreifende Anerkennung der Führerscheinerweiterungen - B196 (Deutschland) und B100 (Luxemburg)*

*Pétition **2486** - Priorité pour les personnes à mobilité réduite*

*Pétition **2445** - Temps partiel et télétravail*

*Pétition **2362** - Fir de Majorzsystem bei de Gemengewalen bei Gemengen bis zu 15.000 Awunner. / Pour le système à la majorité relative aux élections communales dans les communes jusqu'à 15 000 habitants.*

*Pétition **2378** - Réglementation relative aux chiens promenés*

*Pétition **2484** - Adapter le montant des seuils des saisies sur l'index*

*Pétition **2485** - Depressiounen*

La Commission des Pétitions marque son avis pour clôturer les 7 pétitions en question.

L'analyse des éléments de l'Addendum restant est reportée à la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

3. Divers

Aucun élément n'a été discuté sous cette rubrique.

Luxembourg, le 30 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact